

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 MARS 2014

### **I- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDRIN, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

### **II- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance monsieur Damien RAMEZ.

*M. FAILLON, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.*

### **III- ELECTION DU MAIRE**

Présidence de Monsieur Jacques FAILLON, doyen d'âge du conseil municipal.

Le président procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 26 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Après un appel à candidature, il indique que Monsieur Philippe BAUDRIN se déclare candidat.

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, rappelant qu'il s'agit d'un scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil municipal désigne M. SALADIN Bernard et Mme COLLET Corinne assesseurs.

Chaque conseiller dépose son bulletin fermé dans l'urne.

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

A obtenu :

- M. Philippe BAUDRIN : 22 voix

M. Philippe BAUDRIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé.

*Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDRIN, Maire à l'élection des adjoints.*

#### **IV- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS - ELECTION DES ADJOINTS**

##### *Fixation du nombre d'adjoints*

M. le Maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse dépasser 30% de l'effectif légal du conseil. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Il est proposé la création de 8 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 22 voix pour et 5 abstentions la création de 8 postes d'adjoints au maire.

##### *Election des adjoints*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 8,

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

1 - Bernard SALADIN  
2 - Corinne COLLET  
3 - Damien RAMEZ  
4 - Charline DOLEZ

5 - Marie Pascale THUILLET  
6 - Gilbert MONTAY  
7 - Charles COLLET  
8 - Chantal DESROUSSEAUX

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27  
nombre de bulletins nuls ou assimilés : 5  
suffrages exprimés : 22  
majorité requise : 12

La liste « Bernard SALADIN » a obtenu 22 voix

La liste conduite par Monsieur Bernard SALADIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- M. Bernard SALADIN, 1er adjoint au Maire,
- Mme Corinne COLLET, 2ème adjoint au Maire,
- M. Damien RAMEZ, 3ème adjoint au Maire,
- Mme Charline DOLEZ, 4ème adjoint au Maire,
- Mme Marie-Pascale THUILLET, 5ème adjoint au Maire,
- M. Gilbert MONTAY, 6ème adjoint au Maire,
- M. Charles COLLET, 7ème adjoint au Maire,
- Mme Chantal DESROUSSEAUX, 8ème adjoint au Maire.

## **V- FIXATION DU TAUX DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Considérant que l'indemnité maximale prévue pour les fonctions de maire d'une commune de 3500 à 9999 habitants correspond à 55 % de l'indice 1015

Considérant que l'indemnité maximale prévue pour les fonctions d'adjoint au maire d'une commune de 3500 à 9999 habitants correspond à 22 % de l'indice 1015

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 2123-24-1° du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction

spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Etant entendu que des crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

- 22 voix pour
- 5 abstentions

de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, adjoint au maire et conseiller délégué comme suit, avec effet à la date d'installation du conseil municipal :

- pour le Maire, sera attribuée une indemnité maximale de 55 % de l'indice 1015
- pour le 1er adjoint, sera attribuée une indemnité de 26 % de l'indice 1015
- pour les 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème adjoint, sera attribuée une indemnité de 19,95 % de l'indice 1015
- pour le 8ème adjoint, sera attribuée une indemnité de fonction de 10,10 % de l'indice 1015
- pour les conseillers délégués, sera attribuée une indemnité de fonction de 10,10 % de l'indice 1015.

## **VI- ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES – COMPOSITION**

L'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres. Elles n'ont pas cependant pouvoir de décision.

Elles sont convoquées par le maire qui en est le président de plein droit ou sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

M. le Maire propose de former des commissions permanentes sur les thèmes de compétence suivants, et informe qu'il se propose de donner délégation comme suit :

Commission 1 Bernard SALADIN 1 <sup>er</sup> Adjoint	FINANCES - INTERCOMMUNALITE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TRAVAUX - URBANISME - CADRE DE VIE - AFFAIRES GENERALES
Commission 2 Corinne COLLET 2 <sup>ème</sup> Adjoint	SPORTS - ASSOCIATIONS - FETES - CEREMONIES
Commission 3 Damien RAMEZ 3 <sup>ème</sup> Adjoint	EDUCATION - JEUNESSE - ALSH - SEJOURS VACANCES
Commission 4 Charline DOLEZ 4 <sup>ème</sup> Adjoint	PERSONNES AGEES - PERSONNES DEPENDANTES
Commission 5 Marie-Pascale THUILLET 5 <sup>ème</sup> Adjoint	AFFAIRES SOCIALES - LOGEMENT - PETITE ENFANCE
Commission 6 Gilbert MONTAY 6 <sup>ème</sup> Adjoint	SECURISATION DE L'ESPACE PUBLIC - RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES - CONCESSIONNAIRES & PARTENAIRES
Commission 7 Charles COLLET 7 <sup>ème</sup> Adjoint	COMMUNICATION MUNICIPALE JOURNAL DE LA VIE ASSOCIATIVE
Commission 8 Chantal DESROUSSEAUX 8 <sup>ème</sup> Adjointe	CULTURE

Le conseil municipal étant constitué de membres de la liste « Maing pour toi et ton avenir » et de membres de la liste « Pour Maing », la question de l'expression pluraliste impose de fixer pour chaque liste un nombre de sièges en commission reflétant la composition de l'assemblée communale, ainsi, en sus du Maire, chaque commission comprendra 10 membres, la liste « Maing pour toi et ton avenir » aura 2 sièges et la liste « Pour Maing » aura 8 sièges.

Un appel à candidature est lancé afin de constituer les commissions. Une liste a été déposée pour chaque commission.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour l'élection des personnes souhaitant intégrer chaque commission.

La commission « finances – intercommunalité - développement économique – travaux - urbanisme - cadre de vie - affaires générales » comprenant des domaines variés sera divisée en 2 sous-commission de 10 membres chacune :

- « Travaux – Urbanisme - Cadre de vie »
- « Finances-Développement économique -Intercommunalité - Affaire Générales ».

Il est procédé au vote.

Commission 1 Bernard SALADIN 1 <sup>er</sup> Adjoint	FINANCES - INTERCOMMUNALITE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TRAVAUX - URBANISME - CADRE DE VIE - AFFAIRES GENERALES
Sous-commission 1  <u>Travaux</u>  <u>Urbanisme</u>  <u>Cadre de vie</u>	<b>Liste « <i>Maing pour toi et ton avenir</i> »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alain DE MULDER</li> <li>• Richard PREUVOT</li> </ul> <b>Liste « <i>Pour Maing</i> »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bernard SALADIN</li> <li>– Gilbert MONTAY</li> <li>– Henri DUMOULIN</li> <li>– Ali HAMADI</li> <li>– Laurie BARBARISI</li> <li>– Charline DOLEZ</li> <li>– Jean-Michel DELANNOY</li> <li>– Damien RAMEZ</li> </ul>

- Chaque candidat est élu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Commission 1 Bernard SALADIN 1 <sup>er</sup> Adjoint	FINANCES - INTERCOMMUNALITE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TRAVAUX - URBANISME - CADRE DE VIE - AFFAIRES GENERALES
Sous-commission 2  <u>Finances</u>  <u>Développement économique</u>  <u>Intercommunalité</u>  <u>Affaire Générales</u>	<b>Liste « <i>Maing pour toi et ton avenir</i> »</b> Géraldine MOREAU Richard PREUVOT  <b>Liste « <i>Pour Maing</i> »</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bernard SALADIN</li> <li>2. Laurie BARBARISI</li> <li>3. Marie-Pascale THUILLET</li> <li>4. Jean-Michel DELANNOY</li> <li>5. Benoît KINGET</li> <li>6. Damien RAMEZ</li> <li>7. Corinne COLLET</li> <li>8. Ali HAMADI</li> </ol>

- Chaque candidat est élu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Commission 2 Corinne COLLET 2 <sup>ème</sup> Adjoint	SPORTS - ASSOCIATIONS - FETES - CEREMONIES
	<b>Liste « <i>Maing pour toi et ton avenir</i> »</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. André-Marie GERARD</li> <li>2. Corinne LEFEBVRE</li> </ol> <b>Liste « <i>Pour Maing</i> »</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Corinne COLLET</li> <li>2. Chantal DESROUSSEAUX</li> <li>3. Julie GOBERT</li> <li>4. Charles COLLET</li> <li>5. Véronique NATHIEZ</li> <li>6. Laëtitia VERSCHUEREN</li> <li>7. Lucie GARNERONE</li> <li>8. Charline DOLEZ</li> </ol>

- Chaque candidat est élu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Commission 3 Damien RAMEZ 3ème Adjoint	EDUCATION - JEUNESSE - ALSH - SEJOURS VACANCES
	<p><b>Liste « <i>Maing pour toi et ton avenir</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Corinne LEFEBVRE</li> <li>2. Géraldine MOREAU</li> </ol> <p><b>Liste « <i>Pour Maing</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Damien RAMEZ</li> <li>2. Salvatore SPOTO</li> <li>3. Véronique NATHIEZ</li> <li>4. Marie-Pascale THUILLET</li> <li>5. Corinne COLLET</li> <li>6. Julie GOBERT</li> <li>7. Fétin MUSY</li> <li>8. Lucie GARNERONE</li> </ol>

- Chaque candidat est élu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Commission 4 Charline DOLEZ 4ème Adjoint	PERSONNES AGEES - PERSONNES DEPENDANTES
	<p><b>Liste « <i>Maing pour toi et ton avenir</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Corinne LEFEBVRE</li> <li>2. Richard PREUVOT</li> </ol> <p><b>Liste « <i>Pour Maing</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Charline DOLEZ</li> <li>2. Fétin MUSY</li> <li>3. Martine MULON</li> <li>4. Benoît KINGET</li> <li>5. Corinne COLLET</li> <li>6. Ali HAMADI</li> <li>7. Damien RAMEZ</li> <li>8. Laëtitia VERSCHUEREN</li> </ol>

- Chaque candidat est élu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Commission 5 Marie-Pascale THUILLET 5ème Adjoint	AFFAIRES SOCIALES - LOGEMENT - PETITE ENFANCE
	<p><b>Liste « <i>Maing pour toi et ton avenir</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Corinne LEFEBVRE</li> <li>2. Géraldine MOREAU</li> </ol> <p><b>Liste « <i>Pour Maing</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Marie-Pascale THUILLET</li> <li>2. Véronique NATHIEZ</li> <li>3. Chantal DESROUSSEAUX</li> <li>4. Fétin MUSY</li> <li>5. Jacques FAILLON</li> <li>6. Charline DOLEZ</li> <li>7. Corinne COLLET</li> <li>8. Martine MULON</li> </ol>

- Chaque candidat est élu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Commission 6 Gilbert MONTAY 6ème Adjoint	SECURISATION DE L'ESPACE PUBLIC - RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES - CONCESSIONNAIRES & PARTENAIRES
	<p><b>Liste « <i>Maing pour toi et ton avenir</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Alain DE MULDER</li> <li>2. Richard PREUVOT</li> </ol> <p><b>Liste « <i>Pour Maing</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gilbert MONTAY</li> <li>2. Henri DUMOULIN</li> <li>3. Bernard SALADIN</li> <li>4. Salvatore SPOTO</li> <li>5. Laurie BARBARISI</li> <li>6. Jean-Michel DELANNOY</li> <li>7. Charles COLLET</li> <li>8. Martine MULON</li> </ol>

- Chaque candidat est élu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Commission 7 Charles COLLET 7ème Adjoint	COMMUNICATION MUNICIPALE JOURNAL DE LA VIE ASSOCIATIVE
	<p><b>Liste « <i>Maing pour toi et ton avenir</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. André-Marie GERARD</li> <li>2. Alain DE MULDER</li> </ol> <p><b>Liste « <i>Pour Maing</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Charles COLLET</li> <li>2. Corinne COLLET</li> <li>3. Chantal DESROUSSEAUX</li> <li>4. Ali HAMADI</li> <li>5. Marie-Pascale THUILLET</li> <li>6. Laëtitia VERSCHUEREN</li> <li>7. Benoît KINGET</li> <li>8. Martine MULON</li> </ol>

- Chaque candidat est élu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Commission 8 Chantal DESROUSSEAUX 8ème Adjointe	CULTURE
	<p><b>Liste « <i>Maing pour toi et ton avenir</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. André-Marie GERARD</li> <li>2. Alain DE MULDER</li> </ol> <p><b>Liste « <i>Pour Maing</i> »</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chantal DESROUSSEAUX</li> <li>2. Martine MULON</li> <li>3. Damien RAMEZ</li> <li>4. Julie GOBERT</li> <li>5. Marie-Pascale THUILLET</li> <li>6. Benoît KINGET</li> <li>7. Lucie GARNERONE</li> <li>8. Charles COLLET</li> </ol>

- Chaque candidat est élu à l'unanimité des membres du conseil municipal.



## **VII- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE MARCHES PUBLICS – ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein,

Considérant qu'il convient en outre de procéder à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Un appel à candidature est lancé, une seule liste est proposée comprenant 10 candidats.

Titulaires	Suppléants
- Bernard SALADIN - Jean-Michel DELANNOY - Gilbert MONTAY - Henri DUMOULIN - Richard PREUVOT	- Ali HAMADI - Salvatore SPOTO - Marie-Pascale THUILLET - Laurie BARBARISI - Alain DE MULDER

Il est procédé au vote. Les candidats sont élus à l'unanimité des membres du conseil municipal.

## **VIII- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Il est procédé à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste de 8 candidats est déposée.

- Marie-Pascale THUILLET
- Chantal DEROUSSEaux
- Corinne COLLET
- Ali HAMADI
- Jacques FAILLON
- Martine MULON
- Charline DOLEZ
- Corinne LEFEBVRE

Il est procédé au vote. Les candidats sont élus à l'unanimité des membres du conseil municipal.

#### **IX- DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Reporté à un conseil municipal ultérieur.

#### **X- REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

- **SIVOM de TRITH-ST-LEGER et ENVIRONS**

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 1er octobre 1972, approuvée par M. le Sous-Préfet de Valenciennes le 15 octobre 1972, autorisant l'adhésion de la commune de Maing au syndicat intercommunal à vocations multiples de Trith Saint Léger et environs,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 1972 portant constitution du SIVOM,

Considérant que le mandat des délégués désignés précédemment est arrivé à expiration avec le renouvellement des conseillers municipaux.

Décide de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires et de deux

nouveaux délégués suppléants, conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé et aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le Maire procède à un appel de candidatures.

Se portent candidats pour être délégués titulaires : Charline DOLEZ et Henri DUMOULIN

Il est procédé au vote.

- Abstention de 5 conseillers
- Nombre de votes : 22
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Charline DOLEZ 22 voix – vingt deux voix
- Henri DUMOULIN 22 voix – vingt deux voix

- Charline DOLEZ et Henri DUMOULIN, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Se portent candidats pour être délégués suppléants : Damien RAMEZ et Philippe BAUDRIN

Il est procédé au vote.

- Abstention de 5 conseillers
- Nombre de votes : 22
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Damien RAMEZ : 22 voix – vingt deux voix
- Philippe BAUDRIN : 22 voix – vingt deux voix

- Damien RAMEZ et Philippe BAUDRIN, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

• **Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de Gaz (SIDEGAV)**

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 20 mars 1970, approuvée par M. le Sous-Préfet de Valenciennes autorisant l'adhésion de la commune de Maing au syndicat intercommunal de distribution

d'énergie électrique et de gaz de Valenciennes,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 1970 portant constitution du syndicat,

Considérant que le mandat des délégués désignés précédemment est arrivé à expiration avec le renouvellement des conseillers municipaux.

Décide de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires et d'un nouveau délégué suppléant, conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé et aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le Maire procède à un appel de candidatures.

Se portent candidats pour être délégués titulaires : Bernard SALADIN et Charles COLLET

Il est procédé au vote.

- Abstention de 5 conseillers
- Nombre de votes : 22
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Bernard SALADIN : 22 voix – vingt deux voix
- Charles COLLET : 22 voix – vingt deux voix

Bernard SALADIN et Charles COLLET, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Se porte candidat pour être délégué suppléant : Salvatore SPOTO

Il est procédé au vote.

- Abstention de 5 conseillers
- Nombre de votes : 22
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Salvatore SPOTO : 22 voix – vingt deux voix

Salvatore SPOTO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

• **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (SIAV)**

Le conseil municipal,

Vu sa délibération du 9 novembre 2000 et l'arrêté de monsieur le Préfet du Nord en date du 23 février 2001 autorisant l'adhésion de la commune de Maing au syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes,

Considérant que le mandat des délégués désignés précédemment est arrivé à expiration avec le renouvellement des conseillers municipaux.

Décide de procéder à la désignation de trois nouveaux délégués titulaires et de deux nouveaux délégués suppléants, conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le Maire procède à un appel de candidatures.

Se portent candidats pour être délégués titulaires : Jean-Michel DELANNOY, Philippe BAUDRIN et Henri DUMOULIN

Il est procédé au vote.

- Abstention de 5 conseillers
- Nombre de votes : 22
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Jean-Michel DELANNOY : 22 voix – vingt deux voix
- Philippe BAUDRIN : 22 voix – vingt deux voix
- Henri DUMOULIN : 22 voix – vingt deux voix

- Jean-Michel DELANNOY, Philippe BAUDRIN et Henri DUMOULIN, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Se portent candidats pour être délégués suppléants : Gilbert MONTAY et Corinne COLLET

Il est procédé au vote.

- Abstention de 5 conseillers
- Nombre de votes : 22
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Gilbert MONTAY : 22 voix – vingt deux voix
- Corinne COLLET : 22 voix – vingt deux voix

- Gilbert MONTAY et Corinne COLLET, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

## **XI- RESIDENCE JEANNE DE VALOIS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE**

En application du décret n° 91-1415 du 31 décembre 1991, la direction de la résidence pour personnes âgées « Jeanne de Valois » a créé son conseil d'établissement afin de mieux associer les résidants, les familles et les membres du personnel à son fonctionnement.

Ce conseil d'établissement est formé de 9 membres :

- 4 résidants,
- 3 représentants des familles,
- 1 représentant du personnel,
- 1 représentant de la mairie de Maing.

Les membres représentant les résidants, ceux représentant les familles et le représentant du personnel ont voix délibérative. Le directeur et le représentant de la commune ont voix consultative.

Le représentant de la commune doit être désigné par le conseil municipal.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède,

Vu l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu la candidature recueillie de Madame Charline DOLEZ et après clôture des opérations de vote dans les formes requises, constate les résultats suivants :

- Abstention de 5 conseillers
- Nombre de votes : 22
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Charline DOLEZ : 22 voix – vingt deux voix

Mme Charline DOLEZ qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés

représentera la commune au sein du conseil d'établissement de la résidence de personnes âgées « Jeanne de Valois » et déclare accepter ce mandat.

## **XII- DESIGNATION DU DELEGUE DEFENSE ET SECURITE CIVILE**

Depuis 2001, Monsieur le Préfet du Nord a souhaité que soit instauré au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. En 2006, cette fonction a été étendue aux questions de sécurité civile.

En raison du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau conseiller chargé des questions de défense et de sécurité civile.

Vu la candidature de Monsieur Gilbert MONTAY

Le conseil municipal, entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, désigne par 22 voix pour et 5 abstentions, Monsieur Gilbert MONTAY, conseiller municipal, pour devenir l'interlocuteur privilégié pour les questions de défense et de sécurité civile.

## **XIII- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES NUISANCES AEROPORTUAIRES DE L'AERODROME DE VALENCIENNES-DENAIN**

La commission consultative des nuisances aéroportuaires de l'aérodrome de Valenciennes-Denain est compétente pour étudier les modifications apportées aux carte de vols dudit aérodrome.

En raison du renouvellement du conseil municipal, il est demandé au conseil de désigner un représentant titulaire et son suppléant.

Vu la candidature de Monsieur Henri DUMOULIN en qualité de titulaire et de Monsieur Salvatore SPOTO en qualité de suppléant,

Le conseil municipal, entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, désigne par 22 voix pour et 5 abstentions, Henri DUMOULIN en qualité de représentant titulaire et Monsieur Salvatore SPOTO en qualité de représentant suppléant de la commune de Maing à la commission consultative des nuisances aéroportuaires de l'aérodrome de Valenciennes-Denain.

## **XIV- QUESTIONS DIVERSES**

M. Richard PREUVOT émet le souhait que précision lui soit donnée quant au montant annoncé durant la campagne électorale par la liste « Pour Maing » pour la construction d'un nouveau groupe scolaire de haute qualité environnementale.